



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 19 avril 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher (partie de séance)	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Myriam Pellerin, assistante-greffière substitut

Ouverture de la séance

À 17 h 01, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2022-0327 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0328 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 avril 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 avril 2022 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du rapport de la consultation publique sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'agriculture urbaine et à l'utilisation d'un conteneur à titre de construction accessoire*, R.V.Q. 3056;
- Dépôt du rapport de la consultation publique sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la réalisation des infrastructures dans les zones 21627Hc et 21628Hc aux fins de permettre la desserte en services dans la zone 21614Hb*, R.V.Q. 3077;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022, relative au *Logement social – État de situation du nombre d'unités dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, Ville de Québec, 12 avril 2022*;
- Dépôt, par madame la conseillère Véronique Dallaire, d'une directive du *ministère de la Famille*, intitulée : *Projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté – Version avril 2022*;
- Dépôt, par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Jackie Smith, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022, relative à la *Convention de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de mesures du Plan de transition et d'action climatique 2021–2025 de la Ville de Québec qui répondent au Plan de mise en oeuvre du Plan pour une économie verte 2030*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller David Weiser, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022, relative au *Plan de relance économique – Bilan du premier 5 M \$ qui a été octroyé à la Ville de Québec pour la relance économique*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Bianca Dussault et monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022, relative à *l'Adjudication d'un contrat pour la plantation – Réaménagement du boulevard Hochelaga, phases I et II (Appel d'offres public 76988)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022, relative au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1461*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher arrive à la séance. Il est 17 h 14.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions à l'intention des citoyens présents ainsi que pour les questions reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Conformément à l'article 28 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance fait appel au conseil de la décision du président qui s'est prononcé sur une question d'application du règlement. Sa décision est à l'effet qu'en vertu du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le membre du conseil à qui est adressée une question doit y répondre et ne peut demander à un autre membre d'y répondre.

Monsieur le président appelle le vote sur cette question.

Ont voté en faveur du maintien de la décision : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Isabelle Roy, Jackie Smith et Claude Villeneuve.

Ont voté contre le maintien de la décision : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur : 9 Contre : 12

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

La décision du président est rejetée à la majorité

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec entame les démarches nécessaires, telles qu'indiquées aux articles pertinents de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, afin de procéder à l'ouverture de registres dans tous les arrondissements de la ville de Québec, pour mesurer l'appétit des citoyens pour tenir un référendum sur le projet du tramway de Québec.

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve dépose un avis de proposition demandant qu'une séance du comité plénier soit convoquée pour que les responsables du Service de l'approvisionnement et de la Gestion des immeubles présentent les mesures qui sont mises en place pour atténuer les impacts économiques sur les projets de la Ville de Québec.

Madame la conseillère Véronique Dallaire dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec collabore avec les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial du territoire de la ville de Québec, pour faciliter la mise en place de projets pilotes de services de garde éducatifs en

communauté, en leur fournissant des locaux, le cas échéant, afin de participer à la modernisation du réseau de services de garde éducatifs et ainsi contribuer concrètement à répondre aux besoins urgents et grandissants des parents de Québec.

Madame la conseillère Jackie Smith dépose un avis de proposition relatif au manque de justifications des besoins en déplacements concernant la construction du projet de tunnel Québec-Lévis, et demandant que la Ville de Québec demande au gouvernement du Québec de produire une étude d'opportunité permettant d'explorer d'autres alternatives durables pour améliorer la mobilité entre la Rive-Sud et la Rive-Nord.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2022-0329 **Demande de délai additionnel jusqu'au 2 mai 2022 – Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Corriveau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022, demandant d'identifier des terrains afin de mettre en place une pépinière citoyenne qui verra grandir les futurs arbres du tramway - DG2022-018**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'accorder un délai additionnel jusqu'au 2 mai 2022, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Corriveau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022, demandant d'identifier des terrains afin de mettre en place une pépinière citoyenne qui verra grandir les futurs arbres du tramway.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 26.

Proposition sans préavis

CV-2022-0330 Félicitations à madame Sophie D'Amours, à la suite de sa réélection pour un deuxième mandat comme rectrice de l'Université Laval

Attendu que le 13 avril 2022, madame Sophie D'Amours a été élue pour un deuxième mandat comme rectrice de l'Université Laval, en récoltant 73 % des votes du collège électoral;

Attendu que cette professeure en génie industriel avait été élue pour une première fois en 2017, devenant la première femme à la tête de l'Université Laval;

Attendu que cette femme, engagée dans la communauté universitaire depuis plus de 25 ans, a entamé sa carrière de professeure au Département de génie mécanique de l'Université Laval en 1995. De 2012 à 2015, elle a agi à titre de vice-rectrice à la recherche et à la création de l'établissement;

Attendu que madame Sophie D'Amours a reçu de nombreuses distinctions et reconnaissances au cours de sa carrière, étant notamment officière de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Mérite de la République française, ainsi que membre de l'Académie royale de Suède d'agriculture et de foresterie;

Attendu que l'Université Laval offre environ 500 programmes d'études du premier au troisième cycle à plus de 43 000 étudiants, et qu'elle fait partie des 10 plus importantes universités canadiennes en matière de recherche;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Sophie D'Amours pour sa réélection, lui souhaitent un excellent mandat et lui assurent leur entière collaboration.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0331 Mention de la Semaine de l'action bénévole, ayant pour thème Bénévolat change la vie!, se déroulant du 24 au 30 avril 2022

Attendu que la Semaine de l'action bénévole se tiendra du 24 au 30 avril 2022, sous le thème *Bénévolat change la vie!*;

Attendu que l'Alliance Action Bénévole souhaite profiter de cette occasion pour souligner et remercier les citoyens de leur généreux apport en bénévolat au sein des organismes de notre communauté;

Attendu qu'en tant que porte d'entrée du bénévolat dans la grande région de Québec, *Alliance Action Bénévole* agit comme intermédiaire entre les personnes qui souhaitent s'impliquer dans leur communauté et les organismes qui ont besoin de bénévoles;

Attendu que 13 000 bénévoles donnent de leur temps à Québec au sein des 630 organismes reconnus;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie–Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient les citoyens qui s'impliquent bénévolement, saluent les organismes qui permettent cette implication, et invitent la population et les organismes à utiliser les services de l'*Alliance Action Bénévole*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0332 Hommage à monsieur Michel Lessard et sincères condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que monsieur Michel Lessard, grand défenseur du patrimoine québécois, auteur, historien et professeur, s'est éteint le 6 avril 2022 à l'âge de 79 ans;

Attendu que ce membre fondateur du *Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)* a été décoré des médailles de l'*Assemblée nationale* et du *Lieutenant-gouverneur du Québec* pour mérite exceptionnel, et qu'il recevait en 1996 le prix *Gérard–Morisset*, soit la plus haute reconnaissance attribuée à une personne pour sa contribution remarquable à la sauvegarde et au rayonnement du patrimoine québécois;

Attendu qu'aux dires de ses amis, cet être exceptionnel, aux convictions hors dimensions, combattant sans trêve et grand amoureux de la vie, demeurera un repère essentiel sur la route de ceux qui l'ont côtoyé;

Attendu que cet homme passionné et écrivain accompli à qui on doit la citation « Un peuple qui n'a pas de patrimoine n'existe pas », est la source d'une oeuvre qui, par son immensité, aura marqué plus d'une génération de Québécoises et de Québécois;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe–Leduc,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Michel Lessard, et soulignent sa contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine au Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0333 **Mention du 60^e anniversaire du jumelage entre les villes de Québec et de Bordeaux**

Attendu que le 21 mai 2022 marquera le 60^e anniversaire du jumelage entre les villes de Québec et de Bordeaux, qui avait été signé en 1962 par monsieur Jacques Chaban-Delmas, alors maire de Bordeaux et président de l'*Assemblée nationale de France*, et par monsieur Georges-Émile Lapalme, vice-premier ministre du Québec, au nom de la Ville de Québec;

Attendu que cette union économique, diplomatique, technologique et culturelle demeure aujourd'hui l'un des partenariats municipaux les plus actifs et emblématiques pour chacune des deux villes;

Attendu que, toutes deux inscrites sur la *Liste du patrimoine mondial* de l'UNESCO, les deux villes de taille similaire ont beaucoup en commun : villes portuaires, universitaires et touristiques, dotées d'une architecture unique, d'une histoire riche et d'une importante vitalité culturelle et économique;

Attendu qu'au fil des ans, des liens étroits se sont tissés et les exemples de collaboration se sont multipliés, tels qu'entre l'*Office municipal d'habitation de Québec* et la *Société Aquitanis*, entre le *Port de Québec* et le *Grand Port Maritime de Bordeaux*, entre l'*Office du tourisme de Québec* et l'*Office de tourisme et des congrès de Bordeaux*, ou encore entre l'*Université Laval* et l'*Université de Bordeaux*, pour ne nommer que ceux-là;

Attendu que la mise sur pied du *Conseil municipal des enfants de Bordeaux* a été inspirée par l'expérience de Québec, tout comme notre cérémonie annuelle d'accueil des nouveaux arrivants qui a été reprise pour la réception des nouveaux citoyens bordelais, et le partage de l'expérience de Bordeaux dans l'élaboration du projet du tramway de Québec, témoignent des nombreux échanges de bonnes pratiques;

Attendu que l'événement phare de cette alliance est, sans contredit, *Bordeaux Fête le vin à Québec*, qui a connu cinq éditions au grand plaisir des citoyens de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville se réjouissent du 60^e anniversaire de la signature de l'*Accord de jumelage* de la Ville de Québec avec Bordeaux, et soulignent la force des liens économiques, institutionnels et surtout, d'amitié entre les deux villes.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 33.

CV-2022-0334 Félicitations à monsieur Charles Demers pour sa nomination à titre de directeur général du Quartier Petit–Champlain

Attendu que nous apprenions récemment que la *Coopérative du Quartier Petit-Champlain* avait accueilli monsieur Charles Demers à titre de nouveau directeur général;

Attendu que ce détenteur d'une formation en éducation spécialisée est fort d'une expérience de plus de 25 ans dans la gestion en économie sociale et solidaire;

Attendu que monsieur Charles Demers est reconnu dans son travail pour son approche humaine, sa rigueur et ses habiletés politiques;

Attendu que la rue du Petit–Champlain, en plus d'être reconnue comme étant la plus ancienne artère de Québec, a été nommée en 2019 *Meilleure rue au Canada* par l'*Institut canadien des urbanistes* (ICU);

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser, appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe–Leduc,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Charles Demers pour sa nomination à titre de directeur général du Quartier Petit–Champlain, et lui souhaitent le meilleur des succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0335 Félicitations à monsieur Marc Denault et à madame Geneviève Héon pour leur nomination à titre de président et de vice-présidente à l'Association du transport urbain du Québec

Attendu que le 11 mars 2022, les membres de l'*Association du transport urbain du Québec* (ATUQ) ont désigné monsieur Marc Denault à titre de président, et madame Geneviève Héon au poste de vice-présidente de l'association;

Attendu que l'ATUQ, de laquelle le *Réseau de transport de la Capitale* est membre, assure avec ses membres plus de 99 % des déplacements faits en transport en commun au Québec;

Attendu que monsieur Marc Denault, conseiller municipal à la Ville de Sherbrooke depuis 2001, est fort d'une expertise de plus de 20 ans dans l'industrie du transport collectif et de la mobilité durable, notamment à titre de président et vice-président de la *Société de Transport de Sherbrooke*;

Attendu que madame Geneviève Héon, nouvellement conseillère municipale et présidente du *Réseau de transport de Longueuil*, est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires et est reconnue pour ses réalisations

dans les milieux de l'enseignement supérieur, gouvernemental et en agence de marketing;

Attendu que la nouvelle présidence entend valoriser le rôle essentiel du transport en commun comme levier de développement social, économique et environnemental, faisant du transport en commun la solution première à la réduction des gaz à effet de serre (GES), et la plus attractive pour les usagers et futurs usagers;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Marc Denault et madame Geneviève Héon pour leur nomination, leur souhaitent un excellent succès dans leur mandat, et assurent leur collaboration pour que l'ATUQ soit un acteur clé et incontournable de la mobilité au Québec.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0336 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le Centre communautaire Jean-Guy Drolet (aussi connu sous le nom Le Centre récréatif St-François-d'Assise inc.), relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou (parc de l'Anse-à-Cartier et parc Gérard-Marchand), pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025 (Dossier 77358) - AP2022-165 (CT-2587596) — (Ra-2341)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le Centre communautaire Jean-Guy Drolet (aussi connu sous le nom Le Centre récréatif St-François-d'Assise inc.), relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou (parc de l'Anse-à-Cartier et parc Gérard-Marchand), pour

la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0337 **Modification d'un odonyme – District électoral des Monts – Arrondissement de Charlesbourg - CU2022-032 (Ra-2341)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le changement de nom du tronçon du boulevard du Lac identifié sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : *Genève*, rue de;
- 2° de transmettre un avis aux propriétaires concernés afin de les informer du changement officiel et de la date d'entrée en vigueur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0338 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue de la Faune, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 117 228 du cadastre du Québec, et vente de cette partie de lot – Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 117 228 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-160 (CT-DE2022-160) — (Ra-2341)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue de la Faune, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 117 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 199,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente à *Auclair & Martineau inc.* de tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans un immeuble situé en bordure de la rue de la Faune, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 117 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une somme de 1 \$, déjà versée, selon des conditions substantiellement conformes à

celles mentionnées à ladite offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel;

- 3° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 117 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 199,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 6 de cette même offre d'achat d'immeuble jointe à ce même sommaire;
- 4° le versement, à titre de compensation, à *Auclair & Martineau inc.*, d'une somme approximative de 141,75 \$ correspondant au droit sur les mutations immobilières ou au droit supplétif qui pourrait lui être exigé en vertu de la vente, dès la réception de pièces justificatives qui devront être à la satisfaction de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0339 **Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux – Lots 1, 2, 5, 8, 12, 13 et 16 (Appel d'offres public 77045) - AP2022-283 (CT-2591107, CT-2591128, CT-2591203, CT-2591288, CT-2591327, CT-2591429, CT-2591446) — (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 mars 2026, conformément à la demande publique de soumissions 77045 et selon les prix soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2026 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Opus Coop, Coopérative de solidarité (Nettoieprêt)*, pour une somme de 803 864,09 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 mars 2022;
- Lot 2 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour une somme de 138 014,56 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 4 mars 2022;
- Lot 5 : *Opus Coop, Coopérative de solidarité (Nettoieprêt)*, pour une somme de 364 238,82 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 mars 2022;
- Lot 8 : *Opus Coop, Coopérative de solidarité (Nettoieprêt)*, pour une somme de 129 229,93 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 mars 2022;
- Lot 12 : *Service Sanitaire Frontenac ltée*, pour une somme de 654 328 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 mars 2022;
- Lot 13 : *Service Sanitaire Frontenac ltée*, pour une somme de 597 282,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 17 mars 2022;

- Lot 16 : *Entretien Costa enr.*, pour une somme de 262 539 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 mars 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0340 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Haute Saint-Charles – Engagement de crédit relatif à l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Le Piolet*, relative au versement d'un soutien financier annuel pour les années 2022, 2023 et 2024 - LS2022-022 (CT-2588526, CT-2588532) — (Ra-2342)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Le Piolet*, relative au versement d'un soutien financier annuel de 96 750 \$ pour les années 2022, 2023 et 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0341 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de l'avenant n° 1 à l'entente de partenariat régional en tourisme de la région de Québec 2020–2022, entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et la ministre du Tourisme - DQ2022-004 (Ra-2341)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de l'avenant n° 1 à l'entente de partenariat régional en tourisme de la région de Québec 2020–2022, entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et la ministre du Tourisme, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0342 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ajout au budget de fonctionnement autofinancé de *Destination Québec cité* d'une somme à même les revenus reportés de *Destination Québec cité*, pour la réalisation de divers projets - DQ2022-005 (Ra-2341)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'un ajout au budget de fonctionnement autofinancé de *Destination Québec cité*, d'une somme de 2 621 632 \$ à même les revenus reportés de *Destination Québec cité*, pour la réalisation de divers projets.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0343 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'ajout et de mise aux normes de bornes d'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1456 - AE2022-004 (Ra-2341)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'ajout et de mise aux normes de bornes d'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1456;
- 2° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1456. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0344 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les lettres de crédit irrévocables pour le *Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec* – Garanties pour l'exploitation du traitement biologique et l'exploitation/entreposage du réservoir d'entreposage des usines agroalimentaires - PV2022-004 (CT-PV2022-004) — (Ra-2341)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Service des finances à obtenir de la *Banque Nationale du Canada* les lettres de crédit irrévocables au montant de 1 890 000 \$ et 100 000 \$, valides pour un an et renouvelables aussi longtemps que les ouvrages visés sont exploités. Ces garanties visent l'exploitation du traitement biologique et l'exploitation/entreposage du réservoir d'entreposage des usines agroalimentaires au *Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec*, le tout en conformité avec le *Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 28.1).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0345 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du budget pour l'exercice financier 2022 de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2022-003 (Ra-2341)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation intégrale du budget 2022 de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- 2° la mise à la disposition de la *Société municipale d'habitation Champlain* d'un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2022, tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la *Société municipale d'habitation Champlain*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0346 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour du dossier SAI-Q-257105-2108 entre la Ville de Québec et messieurs Michel Paquet et Martin Paquet, et l'avenant à la promesse de vente intervenue entre la Ville de Québec et messieurs Michel Paquet et Martin Paquet, en vertu de la résolution CA-2021-0516, relative à l'acquisition d'un immeuble, sis au 884, rue Saint-Joachim, connu et désigné comme étant le lot 5 663 320 du cadastre du Québec - AJ2022-009 (CT-2558492) — (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec (*Ville de Québec c. Michel Paquet et Martin Paquet, SAI-Q-257105-2108*), du règlement du présent dossier, pour un montant total de 1 875 000 \$, plus les taxes applicables, à titre d'indemnité définitive d'expropriation, de frais, d'intérêts, d'indemnité additionnelle et d'indemnité provisionnelle;

- 2° de la conclusion de l'avenant à la promesse de vente signée par les propriétaires, messieurs Michel Paquet et Martin Paquet, le 12 septembre 2021 et acceptée par la Ville de Québec le 22 septembre 2021, aux termes de la résolution CA-2021-0516, relative à l'acquisition d'un immeuble sis au 884, rue Saint-Joachim, connu et désigné comme étant le lot 5 663 320 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 3° du paiement d'un montant de 1 875 000 \$, plus les taxes applicables, en guise de règlement complet du dossier, à l'ordre de messieurs Michel Paquet et Martin Paquet;
- 4° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures nécessaires à l'obtention d'un désistement total de l'avis d'expropriation publié à Québec le 2 septembre 2021, sous le numéro 26 631 135 et déposé au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-257105-2108, et de publier l'ordonnance de désistement au registre foncier;
- 5° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0347 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de service de sciage de bordures – Saisons 2022, 2023 et 2024 (Appel d'offres public 77111) - AP2022-122 (CT-2591633) — (Ra-2342)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Sciage & Forage Québec (1984) inc.*, du contrat de service de sciage de bordures – Saisons 2022, 2023 et 2024, de la date d'adjudication au 31 octobre 2022, et du 15 avril au 31 octobre pour les années 2023 et 2024, pour une somme estimée à 322 250 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77111 et aux prix

unitaires de sa soumission du 3 mars 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0348 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de produits de fonte – Lots 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (Appel d'offres public 77081) - AP2022-203 (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de produits de fonte – Lots 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77081 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Wolseley Canada*, pour une somme estimée à 715 883,47 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 4 mars 2022;
- Lot 3 : *Réal Huot inc.*, pour une somme estimée à 170 306,45 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 mars 2022;
- Lot 4 : *Emco Corporation*, pour une somme estimée à 643 914,88 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 4 mars 2022;
- Lot 5 : *Réal Huot inc.*, pour une somme estimée à 987 778,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 mars 2022;
- Lot 6 : *Emco Corporation*, pour une somme estimée à 1 003 734,17 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 4 mars 2022;
- Lot 7 : *Wolseley Canada*, pour une somme estimée à 1 242 732,97 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 4 mars 2022;
- Lot 8 : *Réal Huot inc.*, pour une somme estimée à 165 332,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 mars 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0349 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux – Lots 3, 4, 7, 9, 10, 11, 14 et 15 (Appel d'offres public 77045) - AP2022-205 (CT-2591143, CT-2591185, CT-2591261, CT-2591300, CT-2591310, CT-2591322, CT-2591333, CT-2591422) — (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux – Lots 3, 4, 7, 9, 10, 11, 14 et 15, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 mars 2026, conformément à la demande publique de soumissions 77045 et selon les prix soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2026 par les autorités compétentes :

- Lot 3 : *Service Sanitaire Frontenac ltée*, pour une somme de 426 554,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 mars 2022;
- Lot 4 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour une somme de 269 176,95 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 4 mars 2022;
- Lot 7 : *Entretien Costa enr.*, pour une somme de 100 730 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 mars 2022;
- Lot 9 : *Entretien Costa enr.*, pour une somme de 149 140 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 mars 2022;
- Lot 10 : *Service Sanitaire Frontenac ltée*, pour une somme de 391 629,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 mars 2022;
- Lot 11 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour une somme de 274 315,80 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 4 mars 2022;
- Lot 14 : *Opus Coop, Coopérative de solidarité (Nettoieprêt)*, pour une somme de 222 318,02 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 mars 2022;
- Lot 15 : *Conciergerie McKinnon inc.*, pour une somme de 329 192,74 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 4 mars 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0350 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73180) - **AP2022-216** (CT-2593243) — (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 1 240 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0351 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Option métal recyclé du Québec*, relative à la prise en charge des résidus métalliques et d'autres matières résiduelles provenant des écocentres de la Ville de Québec – Années 2022 à 2026 (Dossier 76720) - AP2022-241 (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Option métal recyclé du Québec*, relative à la prise en charge des résidus métalliques et d'autres matières résiduelles provenant des écocentres de la Ville de Québec, de la date de signature de ladite entente au 30 novembre 2026, selon des conditions conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur de section de la Division de la gestion des matières résiduelles de signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0352 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Hydro-Québec*, des dépenses pour le déplacement et/ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (phases conception détaillée et réalisation) (Dossier 76130) - AP2022-243 (CT-2591612) — (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Hydro-Québec*, des dépenses pour le déplacement et/ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des

travaux préparatoires du *Projet du tramway de Québec* (phases conception détaillée et réalisation), pour une somme estimée à 405 126,54 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les documents joints au sommaire décisionnel;

- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 17 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 19 h 55 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

CV-2022-0353 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'approbation pour la saison hivernale 2021–2022 des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés et à l'entente avec les *Transporteurs en vrac (Région 03) inc.* (Dossier 76215) - AP2022-260 (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 2 600 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) aux contrats adjugés en vertu de la résolution CA–2021–0585 du 24 novembre 2021, relativement à l'approbation pour la saison hivernale 2021–2022 des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés et à l'entente avec les *Transporteurs en vrac (Région 03) inc.*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0354 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement aux titulaires de cette autorisation pour une infraction au Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau, R.A.V.Q. 1492 - DG2022-017 (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement aux titulaires de cette autorisation pour une infraction au Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau*, R.A.V.Q. 1492.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0355 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la Politique d'éclairage pour les lieux publics hors rue - GI2022-005 (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'éclairage pour les lieux publics hors rue*, jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0356 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2022-296 (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires;

2° de la nomenclature modifiée des emplois fonctionnaires.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 13.

CV-2022-0357 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada – Section locale 523 (IATSE), relative au poste de chef vidéo au Palais Montcalm – Maison de la musique - RH2022-302 (Ra-2342)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada – Section locale 523 (IATSE), jointe au sommaire décisionnel, relative au poste de chef vidéo au Palais Montcalm – Maison de la musique.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0358 **Décision du conseil de retourner au comité exécutif le dossier pour reconsidération - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Plan commerce 2022–2025 - DE2022-161 (Ra-2343)**

Sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu, conformément à l'article 79 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, de ne pas se prononcer sur la recommandation du comité exécutif et de retourner ce dossier au comité exécutif pour reconsidération.

Monsieur le président appelle le vote sur cette proposition.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy et Claude Villeneuve.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Pierre-Luc Lachance, Maude Mercier Larouche, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur : 11 Contre : 10

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2022-0359 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme de soutien à l'achat ou à la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 3039, et dépôt du projet de règlement - MR2022-001 (Ra-2342)*

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le programme de soutien à l'achat ou à la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures* afin d'y apporter certains ajustements, notamment aux montants maximaux qui peuvent être versés en vertu de ce programme de subvention.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-0360 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement aux permis d'exploitation, R.V.Q. 3065, et dépôt du projet de règlement - DG2022-011 (Ra-2342)*

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement prévoyant la possibilité, pour un détenteur de permis d'exploitation au 14 janvier 2022, de demander la délivrance d'un tel permis jusqu'au 15 mai 2022 au lieu du 15 janvier 2022, en raison de la pandémie.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0361 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3085 - GT2022-144 (Ra-2342)**

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3085.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0362 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3085 - GT2022-144 (Ra-2342)**

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec*, afin que les normes d'affichage prescrites à l'égard du *Type 9 Public ou récréatif* s'appliquent au projet autorisé par ce règlement. Il modifie en conséquence, à l'égard de ce projet, le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*.

Le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec est localisé dans les zones 19007Hb et 19012Ha, qui sont situées dans le quartier Vieux-Limoilou, approximativement à l'est du boulevard Wilfrid-Hamel, au sud de la rue De Meulles, à l'ouest de la rivière Saint-Charles et au nord de la rue de la Pointe-aux-Lièvres.

Adoption des règlements

CV-2022-0363 **Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement aux foyers extérieurs, R.V.Q. 3007 - PI2022-002 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement aux foyers extérieurs, R.V.Q. 3007.*

Madame la conseillère Jackie Smith demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

A voté contre : madame la conseillère Jackie Smith.

En faveur : 20 Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0364 *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux voies réservées aux autobus urbains, R.V.Q. 3043 - **TM2022-061** (Ra-2338)*

Sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux voies réservées aux autobus urbains, R.V.Q. 3043.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0365 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'agriculture urbaine et à l'utilisation d'un conteneur à titre de construction accessoire, R.V.Q. 3056 - **PA2022-015** (Ra-2331)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à l'agriculture urbaine et à l'utilisation d'un conteneur à titre de construction accessoire, R.V.Q. 3056.*

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : Aucun membre du conseil.

En faveur : 20 Contre : 0

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0366 *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2022, R.V.Q. 3076 - CU2022-030 (CT-CU2022-030) — (Ra-2338)*

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2022, R.V.Q. 3076.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0367 *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la réalisation des infrastructures dans les zones 21627Hc et 21628Hc aux fins de permettre la desserte en services dans la zone 21614Hb, R.V.Q. 3077 - PA2022-029 (Ra-2334)*

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la réalisation des infrastructures dans les zones 21627Hc et 21628Hc aux fins de permettre la desserte en services dans la zone 21614Hb, R.V.Q. 3077.*

Madame la conseillère Jackie Smith demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche,

Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie, Isabelle Roy, Jackie Smith et Claude Villeneuve.

En faveur : 13 Contre : 8

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Deuxième période de questions des citoyens

Puisqu'aucun citoyen n'est présent pour cette deuxième période de questions et que toutes les questions reçues par courriel ont été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 19.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL\cr